

MANSWELL Société d'Avocats

Optimisation fiscale et sociale internationale, sur mesure



Valérie Pouliquen



Maximilien Jazani

Construite sur un modèle économique innovant permettant de réunir des avocats experts expérimentés en droit des affaires et fiscalité, MANSWELL offre des solutions d'optimisation fiscale et sociale sur mesure et efficaces aux entreprises et particuliers.

Mettant en œuvre des solutions innovantes, clé en main et légalement sécurisées, MANSWELL se charge de la coordination des modalités pratiques de l'implantation à l'étranger en faisant intervenir divers corps de métiers (conseils étrangers, facility managers, assureurs...) en France et à l'étranger.

« En 2011, nous avons accompagné plus d'une vingtaine d'entreprises dans leur optimisation fiscale et sociale internationale sur mesure et sécurisée dans divers pays de l'Asie, comme Hong Kong, Singapour ou la Malaisie, d'Europe tels que la Suisse, les Pays-Bas, le Luxembourg ou le Royaume Uni, ou des destinations plus exotiques tels que le Maroc ou les Émirats Arabes Unis en nous basant, à chaque fois, sur les conventions fiscales et le respect de la législation fiscale de chaque État », déclare Maximilien Jazani, Associé et Managing Partner de MANSWELL.

Une approche professionnelle créative, des résultats significatifs

Très souvent MANSWELL conseille des entreprises qui ont déjà des avocats ou des conseils car

son intervention se situe au-delà de l'intervention classique de ces cabinets et constitue un apport complémentaire à leur compétence. « Bien souvent, nos préconisations fiscales, sociales ou juridiques sont ensuite mises en œuvre, en partie, par d'autres avocats de nos Clients avec notre suivi, coopération voire maîtrise d'œuvre. Il arrive même souvent que ces avocats ou conseils nous demandent d'intervenir pour d'autres clients à eux », souligne M^e Jazani.

« MANSWELL intervient dans tous les domaines de la fiscalité sans cloisonnement : IS et intégration fiscale, TVA, Conventions fiscales, retenues à la source et crédits d'impôt, prix de transfert, droits d'enregistrement, impôt sur le revenu, ISF et gestion fiscale, patrimoniale et trusts, tarifs et accords douaniers... », précise M^e Pouliquen.

MANSWELL a également une approche globale des besoins des entreprises et des chefs d'entreprises ou associés car son conseil fiscal tient compte également des enjeux juridiques, et sociaux, propriété intellectuelle, concurrence, réglementation et gestion des ressources humaines.

« Nous avons pu accompagner une entreprise de services en Asie confrontée à la concurrence des Anglo-Américains qui pouvaient mieux rémunérer les consultants qu'elle, au départ. Grâce à notre expertise internationale, l'entreprise a pu offrir des rémunérations beaucoup plus élevées aux consultants qu'elle a pu engager et assurer, ainsi, sa survie et son expansion en créant même des emplois en France pour tout le groupe ». N'est-ce pas, là, une preuve de succès significative ?

CONTACT

Maître Maximilien Jazani
Maître Valérie Pouliquen
MANSWELL

153, Boulevard Haussmann - 75008 PARIS

Tél. +33 1 45 61 93 41

E-mail : avocats@manswell.fr

Site : www.manswell.fr



MANSWELL
SOCIETE
D'AVOCATS

Fiscalité des entreprises

Une entreprise conseillée en vaut deux...

LES SPÉCIALISTES EN DROIT FISCAL DES AFFAIRES PERMETTENT AUX ENTREPRISES DE NE PAS PAYER PLUS D'IMPÔTS QU'ELLES N'EN DOIVENT, ET DE SE DÉVELOPPER EN TOUTE SÉCURITÉ JURIDIQUE. À L'INTERNATIONAL, ILS LES CONSEILLENT SUR LEURS IMPLANTATIONS ET LEURS MODES DE DÉVELOPPEMENT EN FONCTION DU CADRE FISCAL ÉTABLI PAR LES DIFFÉRENTS TERRITOIRES OÙ ILS ENVISAGENT DE S'IMPLANTER. EN FRANCE COMME À L'ÉTRANGER, LES CONSEILS EN DROIT FISCAL DES AFFAIRES SONT DONC LÀ POUR AIDER LES ENTREPRISES À CHOISIR LES OPTIONS LES PLUS ADAPTÉES À LEUR SUCCÈS, EN FONCTION DE LEURS ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.

PAR ALEXANDRE EDME.

« L'administration fiscale est l'un des premiers créanciers de l'entreprise. Une mauvaise gestion des obligations fiscales peut conduire au dépôt de bilan de l'entreprise si elle fait face à des montants importants de rappels d'impôts et de pénalités suite au contrôle fiscal. » Maximilien Jazani, Managing Partner au cabinet Manswell, connaît bien la réalité fiscale des entreprises aujourd'hui. Et si le dépôt de bilan reste l'exception, la règle est trop souvent encore l'incertitude juridique des dirigeants d'entreprises en matière de conformité vis-à-vis des règles fiscales. Cet avocat affirme même que, rigueur oblige, la pression sur les entreprises s'est accentuée ces derniers mois : « L'administration fiscale a accru les contrôles fiscaux, les vérifications de comptabilité, et assortit de plus en plus les rectifications de pénalités et plus particulièrement de la majoration pour manquement délibéré de 40 %. La pression fiscale augmente très nettement depuis début 2011 et nous le constatons tous les jours chez les entreprises contrôlées. Tous les impôts y passent : IS, TVA, retenues à la source, droits d'enregistrement... L'administration puise désormais systématiquement dans le

code général des impôts toutes les dispositions qui lui permettent de notifier des rappels d'impôts et de pénalités. » Le spécialiste cite comme exemple la pénalité de 15 € par facture qui ne comporte pas toutes les mentions prévues par le CGI. « Cette pénalité n'était auparavant appliquée qu'à titre symbolique à quelques factures pour rappeler l'entreprise à ses obligations ; aujourd'hui, notamment dans le cas d'émission de factures dématérialisées en EDI, qui reproduisent le même format en masse, les pénalités peuvent représenter des dizaines voire des centaines de milliers d'euros sur trois années vérifiées et ce, sans parler du rappel de TVA que ces omissions peuvent entraîner. » C'est alors tout ou partie de la marge brute de l'entreprise qui disparaît.

Le conseil, un investissement ?

Un conseil avisé en matière de fiscalité permet donc à toute entreprise d'être sûre de ne pas payer plus d'impôts qu'elle n'en doit, de ne pas passer à côté d'avantages légaux auxquels elle a droit, et de se mettre à l'abri de redressements coûteux en termes de temps et d'argent. Il peut donc s'agir d'un investissement rentable, voire d'une source de profits



et d'un avantage compétitif par rapport à la concurrence. Ces interventions doivent se concevoir tant sur le plan préventif que curatif. À titre préventif, il faut être particulièrement attentif à la base de calcul de l'IS, à la TVA et à la réglementation de la facturation. Un audit annuel de la fiscalité permettra d'identifier les risques et de corriger la situation avant un contrôle fiscal. L'avis du conseiller fiscal pourra aussi être sollicité préventivement lors d'opérations importantes telles que les modifications de capital, la mise en place de rémunérations exceptionnelles, la signature de contrats avec l'étranger ou de contrats intragroupes, etc. Sur le plan curatif, il s'agira d'intervenir

au plus vite en cas de contrôle fiscal pour rattraper ce qui peut l'être avant l'intervention du contrôleur, et de limiter les dégâts ensuite...

Vigilance accrue à l'étranger

Si toutes les entreprises doivent être vigilantes sur le volet fiscal de leur activité, celles qui veulent investir à l'étranger doivent l'être tout particulièrement. Quelles sont les conventions fiscales existantes avec le ou les pays de la région concernée ? Comment s'assurer de l'imposition des bénéficiaires au niveau local et limiter les frottements fiscaux lors du rapatriement des bénéficiaires ? « Implantation sous forme de filiale ou de